



Foire aux disques, au cinéma et à la BD  
27 AVRIL 2024  
Fiche d'inscription  
Date limite d'inscription : le 23 avril 2024

Etes-vous :



Particulier



Professionnel

**Vos coordonnées**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

**POUR TOUS LES EXPOSANTS**

Pièce d'identité n° \_\_\_\_\_ délivré à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

**POUR LES PROFESSIONNELS**

Raison sociale :

Joindre justificatif (Siret, Kbis...)

**POUR LES PARTICULIERS - ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 marchés de ce type dans l'année.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

**RESERVATION**

**Les tables que nous vous proposons à la réservation mesurent environ 1.80 m par 0.75 m.**

**La réservation se fait pour 1 table minimum. Le prix de la table est fixé à 10 euros.**

**Je souhaite réserver ..... table(s), soit 10 euros x ..... (nombre de tables)  
pour un montant de ..... euros.**

Ci-joint un chèque représentant la location de mon espace, libellé à l'ordre de **Multicolore Radio**.  
Les chèques seront encaissés le 24 avril 2024 et toute inscription sera considérée comme définitive et non remboursable quel qu'en soit le motif (article 6 du règlement).

Je soussigné, déclare être responsable de mon stand et du matériel exposé à la vente, et décharge l'association Multicolore Radio de toute responsabilité en cas de vol, disparition ou autre dégât matériel au cours du salon y compris sur le parking.

Je m'engage d'autre part à ne vendre aucun disque illégal lors de la manifestation à avoir lu et accepté le règlement de la foire aux disques.

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

## **Règlement Foire aux disques, au cinéma et à la BD Multicolore Radio**

Article 1 : La foire aux disques, au cinéma et à la BD de Multicolore Radio est organisée pour faciliter l'achat, la vente, les échanges de disques, CD, DVD, VHS, K7, BD et articles en lien. Les vendeurs sont responsables des produits qu'ils vendent. En cas de vol, de perte ou détérioration de matériel, le Multicolore Radio et l'équipe organisatrice ne saurait être tenu pour responsable.

Article 2 : La Foire aux disques est ouverte à tous : particuliers et professionnels. Toutefois, l'association «Multicolore Radio» se réserve le droit de refuser certaines participations, notamment pour respecter le nombre maximum de participants, ou pour tout stand qui ne serait pas dans le thème de la journée.

Article 3 : Les particuliers sont informés qu'ils ne peuvent participer légalement à ce type d'opération seulement deux fois par an maximum.

Article 4 : L'organisateur se réserve le droit de l'emplacement des exposants.

Article 5 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité le jour même.

Article 6 : L'emplacement est payable d'avance, aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du règlement ou si certains documents sont manquants au dossier.

A la date d'encaissement des chèques de réservation, toute inscription sera considérée comme ferme et définitive et ne pourra donner lieu à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

Article 7 : Les tables et chaises sont fournies par l'organisation.

Article 8 : La sonorisation des stands est interdite

Article 9 : La vente d'enregistrements pirates est formellement interdite, Les marchandises exposées, vendues ou échangées doivent être en conformité avec la réglementation française. L'organisateur décline toute responsabilité.

Article 10: L'accueil des exposants se fera de 7h30 à 9h30. Le salon ouvrira ses portes au public à 10 heures à 18heures.

### **RAPPEL**

**La date limite d'inscription est fixée au mardi 23 avril 2024.**

**Les chèques seront encaissés le mercredi 24 avril 2024.**

**Pour les professionnels :**

- Fiche d'inscription complétée
- Photocopie pièce identité
- Photocopie justificatif d'activité

**Pour les particuliers :**

- Fiche d'inscription complétée
- Photocopie pièce identité
- Attestation sur l'honneur

**Et dans les 2 cas :**

- Votre règlement à l'ordre de Multicolore Radio

**Seules les inscriptions AVEC les documents demandés seront prises en compte.**

**Dès réception de votre dossier complet vous recevrez un email de confirmation.**

**DOSSIER A RETOURNER AU PLUS TARD LE 23 AVRIL 2024 A :**

**MULTICOLORE RADIO  
Valette  
63120 COURPIERE**